Retard pour la reforme territoriale au Sénat

Publication : mardi 1 juillet 2014 14:54

AFP, 26 juin 2014

Retard pour la réforme territoriale au Sénat - Actualisation, Prev, Papier Général
Par Jean-Louis PREVOST

PARIS, 26 juin 2014 (AFP) - La guerilla parlementaire contre la réforme territoriale voulue par le gouvernement a commencé : l'examen du projet, qui devait démarrer mardi prochain au Sénat, a été repoussé à une date indéterminée à la demande de plusieurs groupes politiques, qui veulent une saisine du Conseil constitutionnel.

Le gouvernement fera tout pour que le texte "soit examiné cet été" et "en tout cas adopté" avant fin 2014, a aussitôt réagi le Premier ministre Manuel Valls. "Perdre du temps, cela n'a aucun sens", a-t-il mis en garde. C'est néanmoins un revers pour le gouvernement.

A la demande de l'UMP, mais aussi de deux groupes de gauche très hostiles au projet, le RDSE (à majorité PRG) et le CRC (Communiste, républicain et citoyen), la Conférence des présidents du Sénat - les présidents des groupes politiques - a "constaté la méconnaissance" des règles fixées par la loi pour la présentation du projet de loi. "En conséquence, ce projet de loi a été retiré de l'ordre du jour des mardi 1er, mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 juillet prochains", indique la Direction de la séance dans un communiqué.

Le Conseil Constitutionnel, qui a été saisi par le Premier ministre, dispose de huit jours pour se prononcer sur la validité de l'étude d'impact, qui accompagne le projet de loi et que conteste une partie des sénateurs. La réforme redécoupe les régions métropolitaines en les ramenant de 22 à 14, et reporte à décembre 2015 les élections régionales et cantonales de mars prochain.

"L'étude d'impact est défaillante, on a entendu toutes sortes de chiffres sur les économies à attendre de ces regroupements", a déclaré en séance Philippe Marini (UMP).

"L'étude d'impact qui doit obligatoirement accompagner un projet de loi doit comprendre un certain nombre d'éléments et de documents", ont fait valoir de leur côté les sénateurs CRC.

Or selon eux, deux points "sont complètement absents de l'étude" de 57 pages. Il s'agit de l'évaluation des conséquences du texte sur l'emploi des fonctionnaires territoriaux, et "des consultations qui ont été menées avant la saisine du Conseil d'Etat".

Ils notent aussi que "l'évaluation des conséquences économiques financières, sociales et environnementales, ainsi que des coûts et bénéfices financiers envisagés pour chaque catégorie d'administration publique ne sont pas abordées en dehors de deux ou trois mots qui n'apportent rien à la réflexion".

- Manoeuvre de retardement -

Pour le président de l'influente commission des lois, Jean-Pierre Sueur (PS), le recours à cette "procédure jamais utilisée auparavant" "apparaît comme une pure et simple opération de retardement". "L'essentiel est de poursuivre et de mener à bien le débat sur la nécessaire réforme territoriale", a-t-il écrit dans un communiqué.

4

.

Phoca PDF